

CHUZELLES

informations



Septembre - octobre 2007

n° 92

Le mot du maire....



Cette année, le congrès des maires de l'Isère s'est déroulé à ESTRABLIN. Le thème abordé " la responsabilité des élus ", ô combien important pour les personnes assumant ces fonctions, a permis grâce à l'intervention de différents spécialistes, de répondre à certaines interrogations.

La bibliothèque municipale a été inaugurée le 20 octobre en présence de nombreux chuzellois qui étaient accueillis par Magali NIVON agent du patrimoine, une quinzaine de bénévoles et les élus. Dès sa mise en fonctionnement, elle participait au festival « Sang d'encre » démontrant son dynamisme.

Le samedi 27, s'est déroulée la journée nettoyage de la commune, avec les enfants des écoles accompagnés par leurs enseignants et des parents, les pêcheurs et les chasseurs venus nombreux, et les quelques habitués. Nous ne pouvons que regretter le peu d'adultes présents, car tout le territoire n'a pu être nettoyé et pourtant les enfants nous ont donné l'exemple. A méditer pour l'année prochaine.

Les travaux route des Folatières, commencés courant octobre, se poursuivent par l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Ils s'achèveront avec la création d'un trottoir permettant de sécuriser le cheminement des piétons puis par la réfection de la chaussée.

Enfin les chuzellois sont venus nombreux ce dimanche 11 novembre pour une cérémonie du souvenir de la « Grande Guerre » émouvante.

Rendez-vous à tous au:

Marché de Noël

le samedi 1^{er} décembre 2007 à partir de 17h00

au centre village.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le quatorze septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO,
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : R. PRAS donne pouvoir à M.T. CARRET
A.CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
D. BROUZES donne pouvoir à M.MOREL
E. AURIC

ABSENT : G. DI RUZZA, D. CAMUZET

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 19 heures 25.

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2007 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande deux volontaires parmi les membres du conseil municipal.

- ♦ Gilbert NAVARRO se propose en qualité de titulaire,
- ♦ Annie GODET se propose en qualité de suppléant.

◇ DELIBERATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne Gilbert NAVARRO, en qualité de titulaire, et Annie GODET, en qualité de suppléant, pour assurer les missions relatives à la sécurité routière sur la commune de Chuzelles.

N°49 : Sécurité routière : nomination d'un élu référent :

Lecture est faite d'un courrier de Monsieur le Président de l'association des Maires et Adjointes de l'Isère nous faisant part de la signature avec Monsieur le Préfet d'une charte sur la sécurité routière.

Cette charte prévoit la désignation au sein de chaque commune d'un élu référent sécurité routière et d'un suppléant. Leurs missions seront :

- ♦ de sensibiliser les élus et les services de leur collectivité afin d'intégrer la dimension sécurité routière dans ses différents champs de compétence,
- ♦ d'être les porteurs d'une politique de sécurité routière au sein de leur collectivité,
- ♦ d'accompagner les programmes de la politique départementale (notamment le Document Général d'Orientation) au titre de leur collectivité.

Délibération : culture d'O.G.M. :

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, mais un courrier sera adressé à Monsieur le Sous-préfet (prudence par rapport à la force des multinationales face à l'agriculture et adoption du principe de précaution). Demande de plus de clarté sur les parcelles concernées.

Délibération : S.E. 38 : approbation rapports d'activité 2006 :

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Le maire rend compte des rapports d'activité 2006 du syndicat.

N°50 : Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine :

Monsieur le maire informe que compte-tenu de l'ouverture de la bibliothèque municipale, il convient de créer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps incomplet (116h.13 mensuelles) et de le confier à la personne actuellement en poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps incomplet (116h.13 mensuelles).

Délibération : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Il convient de demander l'avis du Comité Technique Paritaire au préalable.

Cependant afin de motiver cet avis, monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La délibération devra fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le maire propose à l'assemblée :

- ♦ de fixer à 100% ce taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.
- ♦ précise qu'il n'y aura aucune obligation de nomination.

La délibération sera prise ultérieurement.

N°51 : taux de rémunération des heures d'études surveillées :

Suite à la majoration des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités territoriales ont augmenté.

Monsieur le maire rappelle la délibération n°9 du conseil municipal du 23 février 2007 relative aux études surveillées effectuées par les enseignants et aux taux appliqués, et demande au conseil municipal, compte-tenu de l'augmentation des salaires, d'appliquer un nouveau taux horaire pour les études surveillées effectuées par les enseignants de Chuzelles.

Les taux maximums étant les suivants :

- ♦ pour un instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 15,24 €
- ♦ pour un professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 17,12 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 voix contre et 11 voix pour :

- ♦ décide de rémunérer les heures d'études surveillées effectuées par les enseignants aux taux suivants :
 - pour un instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 15,24 €
 - pour un professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 17,12 €.
- ♦ donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour signature de tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer. N°52 : Transfert de la compétence assainissement collectif : proces-verbal de mise à disposition des immobilisations corporelles et incorporelles :

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif, il convient de mettre à disposition de la C.A.P.V. les immobilisations corporelles et incorporelles appartenant à la commune ainsi que les amortissements, emprunts et subventions afférents à ces biens.

Cette mise à disposition sera comptablement constatée par des opérations d'ordre non budgétaire et conformes à la comptabilité tenue par le comptable de la commune.

Un procès-verbal de mise à disposition sera dressé accompagné de la liste des immobilisations et des montants correspondants.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au maire pour la signature du procès-verbal de mise à disposition des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que tout document administratif et comptable se rapportant à ce dossier.

◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUUX :

S.C.O.T. :

Un avis défavorable a été donné pour le P.L.U. d'une commune dû au non respect de la Loi S.R.U. (trop de

terrains constructibles). Le bureau du syndicat mixte des rives du Rhône a la lourde tâche non seulement d'élaborer le SCOT mais aussi de donner un avis objectif par rapport à la loi S.R.U. sur les P.L.U. des communes.

S.I.S.L.S. :

Des travaux demandés par la DDASS ont été effectués (séparation vestiaires femmes/hommes, 1 pédiluve installé...).

C.A.P.V. :

Finances :

Lors de cette réunion, il a été évoqué :

- ♦ la mise à disposition des immobilisations corporelles et incorporelles des communes concernant la compétence assainissement collectif ;
- ♦ la création d'une régie d'assainissement à autonomie financière ;
- ♦ une décision modificative intégrant diverses recettes et dépenses sur les budgets incluant la dépense supplémentaire relative à la halle sportive de Saint-Romain-en-Gal ;
- ♦ d'un avenant à la convention CAPV/Ville de Vienne pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement, ainsi qu'à la mise à disposition du service assainissement ;
- ♦ appels d'offres relatifs à la délégation de services publics « transport urbain » et « assainissement des communes de Chasse-sur-Rhône, Estrablin, Jardin et Moidieu ».

◇ DIVERS :

Dégâts d'orages :

L'orage violent du 21 août 2007 a fait de nombreux dégâts dans la partie sud-ouest de la commune. Il est tombé en ¾ d'heure entre 60 et 75 mm d'eau. De nombreux particuliers ont été sinistrés. Des élus se sont rendus sur place le soir même afin de dresser un inventaire sommaire des dégâts.

Depuis, des précisions ont été demandées aux personnes sinistrées notamment de déterminer s'il s'agit de dégâts intérieurs, des annexes ou des abords. Concernant l'indemnisation, la commune n'aura sans doute aucune aide de l'état pour les dégâts sur les infrastructures, et les particuliers seront aidés selon leur assurance.

Afin d'éviter que ce genre de problèmes ne se reproduise, il est rappelé aux propriétaires de rétablir les passages d'eau et de respecter le code civil (murs étanches). Les particuliers doivent aussi assumer leur choix de construction (en zone NB ils ont fait leurs propres équipements).

Concernant les eaux qui traversent la RN7, il y a plusieurs intervenants en jeu : syndicats, état, communes.

Divers travaux sur les voiries ont été réalisés : enrochements de consolidation de chaussée à 4 endroits de la commune ; 3 routes sont à reprendre : à Combe Bleue, à Saint-Maxime et la route du Moulin. En ce qui concerne cette dernière, une solution provisoire a été mise en place pour la partie basse mais la partie amont reste barrée.

Depuis mai 2007, la pluviométrie a été évaluée à environ 550 mm. Des travaux sur le réseau d'assainissement sont à effectuer également.

Des remerciements sont à adresser aux chasseurs et aux pêcheurs pour leur aide, notamment la remise en place de tampons d'égoûts dans la Vallée de la Sévenne et la Combe de Boussole. Merci aussi aux particuliers qui, par l'envoi de photos, apportent un témoignage et une meilleure compréhension des phénomènes locaux.

Feu Bactérien :

La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes a adressé une note technique concernant le feu bactérien qui est une maladie dangereuse pour les arbres fruitiers à pépins (pommiers, poiriers, néfliers, cognassiers) et les maloïdés d'ornements (cognassier du Japon, aubépine, pyracantha, pommier et poirier d'ornement).

Le feu bactérien doit être éradiqué aussi bien dans les pépinières que dans les vergers. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral, mettant en œuvre les mesures à adopter en cas d'infection : une note technique sur le feu bactérien, un formulaire de déclaration des symptômes et des mesures de luttés mises en œuvre.

Toute personne constatant des sources de feu bactérien doit les déclarer en mairie.

Ambroisie :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vienne a réalisé une étude sur la consommation d'antihistaminiques liés à l'allergie à l'ambroisie. L'analyse des résultats tend à montrer qu'un nombre non négligeable des personnes assurées à la CPAM de Vienne, sont touchées par cette allergie (environ 8%).

En ce qui concerne Chuzelles, en 2005 et 2006, il apparaît que moins de 7,5% de patients ont consommé un des produits antihistaminiques.

La commune par le biais du bulletin municipal a fait une information générale avant l'été. Fin juillet 2007 et fin août 2007, une dernière relance a été faite pour les gros oublis... la commune par l'intermédiaire d'une conseillère municipale et de la policière municipale a effectué une vérification des parcelles envahies. Les propriétaires ont reçu un courrier de rappel. Dans l'ensemble, les agriculteurs ont fait le nécessaire. Mais les personnes qui n'entretiennent pas leur terrain avant la floraison de cette plante créent une gêne importante pour la santé de la population.

Contournement ferroviaire :

Une réunion a eu lieu à Saint-Georges-d'Espéranche en présence de Monsieur Philippe DE MESTER Directeur Régional de R.F.F. (Réseau Ferré de France), Monsieur le Sous-Préfet de VIENNE, la Direction Régionale de l'Équipement et des élus. Les hypothèses de fuseaux ne sont pas encore définies par R.F.F. Les études se poursuivent.

Abereau :

Nous sommes malheureusement toujours dans l'attente de la délibération de la commune de Serpaize et de l'avancement du dossier administratif par le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées.

Point sur la rentrée scolaire :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux enseignants et une bonne rentrée aux enfants.

Bibliothèque :

L'inauguration de la bibliothèque aura lieu le 20 octobre 2007 : portes ouvertes à partir de 8 heures 30 et inauguration à 11 heures. Le 1^{er} jour d'ouverture sera le mercredi 24 octobre 2007. Les chuzellois sont tous invités.

A.C.M.O. :

La personne désignée parmi le personnel communal pour effectuer les fonctions « d'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité » a finalement décidé de poursuivre cette tâche et s'engage à suivre régulièrement les formations.

Assainissement Collectif Luzinay Vilette-de-Vienne Chuzelles :

Le Cabinet MERLIN nous ayant adressé le nouveau tracé sur Chuzelles, une réunion est programmée le lundi 24 septembre 2007 avec les propriétaires concernés afin de régulariser la convention proposée.

Mille Loisirs :

Le centre des mille loisirs propose une activité d'arts plastiques à compter du mois d'octobre 2007 destinée aux enfants.

Les directrices de l'école, le centre des mille loisirs et la mairie se sont réunis pour discuter des responsabilités de chacun. Ces cours auront lieu dans la salle du préfabriqué de l'école 2 fois par semaine, sous conditions d'une prise en charge des enfants clairement définie.

Bureaux école :

La commune continue le renouvellement du mobilier de l'école. Cette année ce sont les enfants de la classe de C.E.2 qui en ont bénéficié.

Une vente des anciens bureaux aura lieu au préfabriqué vers le Mille-Club samedi 27 octobre 2007 de 8 heures à 10 heures.

Courrier de l'école de Bon Accueil :

Une demande de participation financière a été faite pour les enfants de Chuzelles inscrits dans cette école. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Réunions – invitations :

- ♦ réunion associations le 1^{er} octobre 2007 afin de faire le point sur le nettoyage des salles après l'utilisation par les associations ;
- ♦ conseil municipal le 19 octobre 2007 à 19 heures ;
- ♦ journée de l'environnement (nettoyage de la commune) : le samedi 27 octobre 2007

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, NAVARRO,
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : R. PRAS donne pouvoir à MT. CARRET
D. CAMUZET donne pouvoir à C. TERRIER
A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
MT. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN

ABSENTS : G. DI RUZZA
E. AURIC

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à dix neuf heures et dix minutes.

Approbation compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2007 :

Ce compte-rendu est approuvé par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

◆ DELIBERATIONS

N°53 : Cession gratuite d'un petit délaissé de terrain:

Monsieur le Maire propose un rectificatif cadastral d'un délaissé de terrain en bordure de la voie communale n°5A hors domaine public (hors alignement), d'une surface d'environ 18 m². Il est fait abandon au profit du riverain et s'agissant d'une parcelle vaine et inculte, il n'est pas fixé de montant d'indemnité mais le propriétaire bénéficiaire s'acquittera de tous les frais s'y rapportant (modification parcellaire cadastrale, frais d'actes, etc ...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document administratif et comptable se rapportant à ce dossier.

N°54 : Office national des forêts : vente coupe de bois communal, validation prix définitif et décision modificative :

Le Conseil Municipal prend acte du résultat de l'appel d'offres relatif à la vente du bois communal. Le produit de la vente s'élèvera à 8 550 €.

Cette somme sera imputée au compte 7022 du budget communal (coupe de bois). Il y a donc lieu d'intégrer cette recette sur le budget communal 2007.

Le Conseil Municipal demande à l'ONF de poursuivre sa mission en se chargeant de l'exploitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document administratif et comptable se rapportant à ce dossier.

N°55 : Urbanisme : déclaration préalable pour les clôtures :

Avec l'application des dernières lois en matière d'urbanisme à partir de ce 1^{er} octobre 2007, le Conseil Municipal décide que toutes les clôtures (hors clôture agricole) feront l'objet d'une déclaration préalable en Mairie et seront instruites par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document administratif se rapportant à ce dossier.

N°56 : REGIME INDEMNITAIRE :

Le Conseil Municipal souhaiterait mettre en place le régime indemnitaire pour le personnel communal, en l'occurrence, l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.).

Après discussion, les membres présents, à l'unanimité, acceptent la mise en place de ce régime pour le personnel communal.

Toutefois, dans l'immédiat, cette mesure concernera uniquement un agent.

N°57 : Transformation d'un poste de gardien principal en poste de brigadier de police municipale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Gardien Principal de Police Municipale bénéficie d'un avancement au grade de brigadier. Il y a donc lieu de transformer le poste de gardien principal en poste de brigadier de police municipale à compter du 1^{er} novembre 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 3 Abstentions émet un avis favorable pour cette transformation de poste.

◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Assainissement transit Luzinay, Villette-de-Vienne, Chuzelles :

Lecture d'un courrier d'un propriétaire chuzellois démontrant les difficultés d'accord pour la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire confirme que les implantations et les piquets sont bien prévus dans la convention soumise à la validation des propriétaires.

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois examine une proposition aux fins de déblocage de cette affaire.

Syndicat des 4 Vallées : étude bassin versant de Boussole et du Moulin à Chuzelles :

La commune avait sollicité ce syndicat pour ce dossier. La réponse suivante a été adressée en Mairie :

« ... Considérant que le cours d'eau ne faisant pas partie des critères d'intervention du Syndicat adoptés le 16 janvier 2001, sur proposition du bureau, le Comité Syndical du jeudi 4 octobre 2007 a approuvé que les communes devaient solliciter le SIAH pour être maître d'ouvrage d'opérations. La commune s'engageant à payer 100 % des frais au Syndicat des 4 Vallées ... ».

Monsieur le Maire propose donc de demander une étude hydraulique.

La route du Moulin restera barrée tant que l'étude hydraulique ne sera pas réalisée et des travaux adaptés aux problèmes définis.

Syndicat des Eaux du Nord de Vienne :

Les travaux d'étanchéité du réservoir de Villette-de-Vienne ont été réalisés. Celui de Mons à Serpaize devra sans doute être également étanché.

Un programme de renouvellement d'anciennes conduites sera lancé après validation du schéma directeur.

Pôle Petite Enfance :

Une réunion s'est tenue en présence des représentants de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et des communes de Villette-de-Vienne, Luzinay, Serpaize et Chuzelles afin d'étudier l'implantation future de ce pôle qu'il serait souhaitable d'associer à celle d'un centre aéré.

Des propositions ont été faites de la part des différentes communes, des priorités seront définies, les avantages et les inconvénients de chacune de ces propositions devront être analysés avec soin avec les chiffres des fréquentations.

Enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise :

Une synthèse des principaux résultats de l'enquête est disponible gratuitement auprès du SYTRAL et consultable en ligne sur le site internet www.sytral.fr. La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois est concernée par cette enquête.

◆ DIVERS :

Sécurité routière :

- Mise en place d'un sens interdit place du Belvédère :
Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du parking du Belvédère, Monsieur le Maire propose de mettre en place un sens interdit place du Belvédère (sortie sur la rue du Verdier).

Une enquête sera insérée dans le prochain bulletin municipal avant la prise de décision finale.

- Route Départementale n°36 :

Monsieur le Maire de St Just-Chaleyssin a demandé une rencontre avec la commune de Chuzelles afin d'évoquer ensemble le nombre croissant de poids-lourds qui empruntent la RD.36.

Le Maire de Chuzelles a rappelé à son collègue que la création de logistique sur sa commune a aussi des conséquences. Les représentants de ces deux communes se sont mis d'accord pour consulter les autres communes riveraines et pour solliciter de

Monsieur le Préfet l'interdiction du transit « poids-lourds ».

Dégradations :

Monsieur le Maire informe les membres présents que des dégradations à répétition ont été commises sur des bâtiments publics : vitres cassées au vieux préfabriqué, serrure forcée au Mille Club.

De tels gestes sont regrettables, engendrent des frais supportés par la collectivité et apportent une gêne pour les utilisateurs.

Parution du décret relatif aux taxes forfaitaires sur les cessions à titre onéreux ENL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 20 juillet 2007 afin de mettre en place cette taxe sur la commune dès parution du décret.

Ce dernier est intervenu le 29 septembre 2007, la commune peut donc appliquer cette taxe.

Point sur les travaux :

- ♦ Travaux d'entretien des voiries effectués par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : le balayage route du Verdier a été fait dernièrement.
- ♦ Des travaux de revêtement de chaussée ont été exécutés sur une partie de la route des Martinières.
- ♦ Les travaux « route des Folatières » sont en cours. L'entreprise Chabuel procède actuellement à l'enfouissement des lignes électriques. Les riverains n'ont pas souhaité de mise en place d'éclairage public. Toutefois, un fourreau sera mis en place en attente.
- ♦ Travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne école : les travaux se terminent enfin.
- ♦ En raison des orages subis, une canalisation d'eaux pluviales doit être reprise « route du Moulin ». Le coût prévisionnel des travaux est de 45 000 €. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a sollicité l'entreprise Romet pour resuivre le collecteur d'eaux usées dans la « combe de Boussole ».

Protection de la qualité des eaux de la Sévenne :

Suite à une pollution de la Sévenne au niveau de la commune de St Just Chaleyssin, Monsieur le Sous-Préfet a convoqué les représentants des communes concernées, industriels, associations, syndicats et services de l'Etat à une réunion de travail le 16 octobre 2007 en Sous-Préfecture de Vienne.

Une enquête est en cours afin de déterminer les causes de cette pollution et de la mortalité des poissons.

Courrier :

Demande de subvention par une association : il ne peut être donné une suite favorable s'agissant d'une association extérieure à la commune.

Réunions – invitations :

- ♦ Boucles cyclotouristiques du Pays Viennois à l'intention de tous les élus de la CAPV : départ de Moidieu le 27 octobre à partir de 9H30.
- ♦ 3^{ème} Rencontres Nationales de l'Eau : gestion territoriale de l'eau à Aix-les-Bains : 23 et 24 octobre 2007.
- ♦ Réforme des autorisations d'urbanisme : les 20-21-22 novembre à Paris Expo/Porte de Versailles.
- ♦ « La démocratie participative du local au global » : rencontre internationale sur ce thème à l'initiative du Conseil Régional Rhône-Alpes les 10-11-12 décembre au Palais des Congrès de Lyon.
- ♦ Le 20 octobre : inauguration de la bibliothèque municipale.
- ♦ Le 27 octobre : matinée « nettoignons la nature ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

Le Maire

G. BOURGUIGNON

**Les vœux de la municipalité
auront lieu le:**

**samedi 5 janvier 2008
à 17h00**

au Mille Club.



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale

TABLEAU DE BORD / Info au 31 10 2007

(Extrait de la revue TSA hebdo du 02 11 2007)

* **CHÔMAGE**

ARE - Allocation de Retour à l'emploi.

Allocation de base journalière :

soit 10,66 € + 40,40% du salaire journalier de référence

soit 57,40% du salaire journalier de référence

Minimum : 26,10 € / jour

Maximum : 75% du salaire journalier de référence

* **PERSONNES ÂGÉES**

Allocation Personnalisée d'Autonomie

* A domicile

Montants maximaux par mois

GR 1	GR 2	GR 3	GR 4
1189,80 €	1019,83 €	764,87 €	509,91 €

Montant forfaitaire en cas d'urgence : 594,90€

* En établissement

Tarif dépendance de l'établissement correspondant au degré d'autonomie de l'allocataire, diminué de sa participation financière.

* **PERSONNES HANDICAPEES**

Allocation aux personnes handicapées

- Montant : 621,27 €/mois

- Complément (mesure transitoire) : 99,40 €/mois

- Garantie de ressources : 800,58 €/mois

- Majoration pour la vie autonome : 103,63 €/mois

- Montant minimal en cas d'hospitalisation, d'hébergement ou de détention : 186,38 €

- Plafond de ressources par an:

Personne seule	couple	par enfant supplémentaire
7455,24 €	14910,48 €	+ 3727,62 €

AGENDA

Comme chaque année, le deuxième Dimanche de Février, il est proposé aux aînés de la commune de se retrouver au Mille Club à l'occasion du repas qui leur est offert par la municipalité.

Date à retenir : **Dimanche 10 Février 2008 à midi**

Cependant, les personnes âgées de 75 ans et plus qui le souhaitent peuvent faire le choix d'un colis de Noël qui leur sera porté à domicile par un élu (première quinzaine de Décembre 2007)



C'est avec plaisir que nous avons accueilli les nombreux donateurs, lors de la collecte de sang organisée par l'Etablissement Français du Sang du lundi 22 octobre 2007.

55 personnes, dont quelques jeunes de 18 ans, ont franchi le pas pour offrir leur sang.

Vu le succès de nos dernières collectes, nous passerons de 2 à 3 dates pour l'année 2008.

Vous pouvez déjà retenir sur vos agendas: **lundi 11 février 2008**
lundi 9 juin 2008
lundi 20 octobre 2008

Merci à tous.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Chuzelles a été inaugurée le samedi 20 octobre 2007 en présence de nombreux Chuzellois.

Depuis le mercredi 24 octobre elle est ouverte au public les:

- 📖 Mercredi de 16h00 à 19h00
- 📖 Vendredi de 16h00 à 19h00
- 📖 Samedi de 10h00 à 12h00 les semaines paires

Actuellement, vous avez à votre disposition 2600 documents, provenant pour partie de prêts de la Bibliothèque Départementale de l'Isère et de livres en fond propre pour environ 50 %.

Vous pouvez venir emprunter 4 livres pour une durée de 3 semaines, un règlement intérieur ainsi qu'une fiche d'inscription sont disponibles à la bibliothèque.



Pour tous renseignements:

☎ 04.74.57.78.13

✉ Bibliotheque-chuzelles@orange.fr

Environnement

Dans notre société de consommation, nous produisons trop de déchets. Aujourd'hui, se pose le problème de leur gestion et du coût financier. Quel est le devenir des déchets banals et ultimes? Tout ne peut pas être recyclé ou incinéré, la seule solution aujourd'hui reste l'enfouissement, mais personne ne veut d'une décharge à côté de chez lui et les riverains de la décharge de Vienne / Reventin n'échappent pas à cette règle.

Les efforts de tri et de recyclage commencent à porter leurs fruits et permettent une diminution sensible du volume enfoui à Saint-Alban, mais dans certains cas le pourcentage de tri se stabilise, comme pour le verre. Pourtant cela s'avère insuffisant et il reste beaucoup à faire, surtout que le coût augmente sensiblement.

Optons tous pour une culture de réduction de nos déchets, de tri sérieux en utilisant les points d'apports volontaires et les déchetteries, sans oublier le compost pour les déchets verts.

C'est pour notre avenir et celui de nos enfants.

Travaux



La salle communale mise à la disposition du Club des anciens " Le trait d'Union" (située à côté du local des employés) a été rénovée.

Cette salle était très humide, en raison d'infiltrations. Au cours du printemps 2007 des travaux extérieurs d'étanchéité des murs ont été réalisés. La période estivale a permis d'assécher les murs et début septembre la réfection intérieure de la salle a pu commencer.

La plomberie et l'électricité ont été refaites, les murs doublés pour une meilleure isolation puis peints.

Le montant des travaux intérieurs s'élève à: 20 011 €

Cette salle communale, mise à disposition du club des anciens, pourra toutefois être proposée de manière ponctuelle et exceptionnelle à d'autres associations dans la mesure où aucune autre salle ne pourra être allouée.

REFORME DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES AUTRES AUTORISATIONS D'URBANISME

APPLICATION AU 1er OCTOBRE 2007

Des autorisations moins nombreuses

3 Permis remplacent 11 régimes d'autorisation

1 - Le Permis de Construire

2 - Le Permis d'Aménager

3 - Le Permis de Démolir. Obligatoire uniquement dans les secteurs protégés (périmètre d'un monument historique, site classé ou inscrit ...) et dans les Communes qui l'ont institué.

1 régime déclaratif remplace 4 régimes de déclaration

4 - La Déclaration Préalable.

Pour la Commune de Chuzelles, seuls 3 permis sont en vigueur: les 1,2 et 4.

La Déclaration Préalable remplace la DT (Déclaration de Travaux Exemptés). A partir du 1er Octobre 2007, la CAPV instruit TOUS LES PERMIS, y compris la Déclaration Préalable.

Délais

A compter de la date de dépôt en Mairie, le Service Instructeur (CAPV) a un mois pour déclarer le dossier incomplet et/ou modifier le délai de droit commun.

Pour tous renseignements: www.urbanisme.equipement.gouv.fr

Les nouveaux formulaires peuvent être téléchargés ou remplis en ligne.

Carte ambassadeur



La carte Ambassadeur peut être obtenue tout au long de l'année auprès de l'office du tourisme de Vienne et du Pays viennois.

Gratuite, elle est délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile, (apporter également une photo d'identité, obligatoire sur la carte).

La carte Ambassadeur est valable jusqu'au 31 décembre 2009. Elle est individuelle et doit être présentée au moment de l'accueil chez chaque prestataire concerné en vue de bénéficier des avantages concernés.

Informations: Office du tourisme de Vienne et du Pays viennois -

Cours Briller - 38200 VIENNE - Tel: 04.74.53.80.30

www.vienne-tourisme.com

Les 12 bons plans de la carte ambassadeur:

• **RESTAURATION EN PAYS VIENNOIS* :**

1 apéritif du terroir offert à tous les convives pour toute réservation faites par un ambassadeur.

*Liste des restaurants participants à l'opération à venir.

• **THEATRES DE VIENNE (Théâtre St Martin & Théâtre de Vienne) :**

1 gratuité accordée à l'ambassadeur accompagné de 2 adultes payants.

• **LE PETIT TRAIN DE VIENNE :**

1 gratuité accordée à l'ambassadeur accompagné de 2 adultes payants.

• **OFFICE DU TOURISME DE VIENNE & DU PAYS VIENNOIS :**

1 audio-guide offert pour un payant.

1 accès gratuit aux visites individuelles pour 1 adulte payant.

• **MUSEES DE VIENNE :**

1 accès gratuit pour un adulte payant.

• **CHATEAU DE SEPTEME :**

1 gratuité accordée à l'ambassadeur accompagné de 3 adultes payants.

• **CENTRE EQUESTRE DE VIENNE "LE COUZON"**

Remise de 20% accordée à l'ambassadeur accompagné de 2 personnes payantes.

• **DISTILLERIE COLOMBIER :**

1 dégustation offerte (café + eau de vie) à l'ambassadeur accompagné de 3 adultes payants.

• **VIN & TERROIR :**

1 dégustation offerte à l'ambassadeur pour 2 dégustations payantes.

• **LOISIR AVENTURE :**

1 accès gratuit accordé à l'ambassadeur accompagné de 6 adultes payants.

• **PARKING DE LA GARE :**

3 € HT le ticket de 6 à 12 heures de stationnement soit 20% de réduction (à retirer à l'Office de Tourisme).

• **ET PLUS ENCORE :**

Des offres complémentaires seront proposées, soit ponctuellement soit de façon permanente, régulièrement au cours de la période 2007-2009.

S.C.O.T - Schéma de Cohérence Territoriale

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône poursuit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) concernant 79 communes (5 communautés sur 5 départements) et 160 000 habitants environ sur une superficie de 944,2 km².

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) prévu par la loi S.R.U. prend en compte les Plans de Déplacement Urbain (P.D.U.) et les Plans Locaux de l'Habitat (P.L.H.). Les grands enjeux sont principalement : la maîtrise du développement urbain (en réduisant la consommation du foncier, en diversifiant l'offre d'habitat...), la définition d'une stratégie de développement économique, améliorer les déplacements et protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels.

Les Plans Locaux d'Urbanismes (anciens P.O.S.) devront se mettre en conformité avec le S.C.O.T., lorsque celui-ci sera approuvé.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site du S.C.O.T. :

www.scot-rivesdurhone.com

Enquête ménages déplacements 2006

Une enquête ménages d'une ampleur géographique sans précédent.

Dans le pays viennois, 1 100 ménages, soit 2 500 personnes, ont ainsi été enquêtés sur 37 communes (représentant 113 000 habitants). Pour la première fois à une échelle aussi vaste, un recueil de données coordonné et partagé, sur les pratiques actuelles de déplacements et l'utilisation de tous les modes de transport, est aujourd'hui disponible.

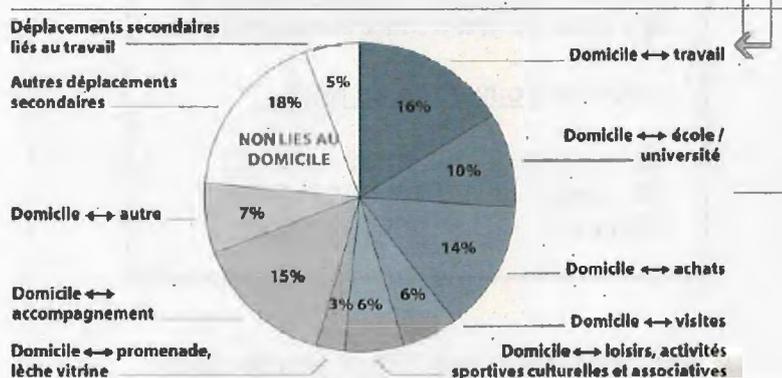
Une première photographie des pratiques de déplacements des habitants du pays viennois.

Un habitant du pays viennois passe plus d'une heure par jour à se déplacer (64 minutes). Il fait en moyenne 3,78 déplacements quotidiens, ce qui est supérieur à la moyenne de l'aire métropolitaine (3,50), mais conforme aux grandes tendances nationales.

Suivant son secteur de résidence, il parcourt entre 22 et 29 km par jour pour ses déplacements. Ce sont les habitants de Vienne qui parcourent les distances les plus courtes, car ils peuvent effectuer une part importante de leurs déplacements à pied.

Près d'un déplacement sur trois est lié au travail ou aux études. Un déplacement sur six est un accompagnement (pratique un peu plus fréquente dans le viennois que dans l'ensemble du périmètre). Par ailleurs, un déplacement sur cinq ni ne part, ni n'arrive au domicile.

Répartition des déplacements par motif



Un habitant du pays viennois se déplace en majorité dans son secteur de résidence, puis vers l'agglomération lyonnaise.

Le pays viennois, comme les autres territoires organisés qui composent l'aire métropolitaine (agglomération lyonnaise, Nord-Isère, Beaujolais), est fortement autonome : plus de 80 % des 425 000 déplacements de ses habitants restent dans le Viennois.

Près de la moitié des actifs de Vienne et du secteur Roussillon - Condrieu travaillent d'ailleurs dans leur secteur de résidence. Mais la relation à l'agglomération lyonnaise est forte : 60 % des déplacements qui sortent du Viennois sont des échanges avec l'agglomération lyonnaise (soit 39 000 déplacements vers le périmètre du SCOT de Lyon).

Les habitants utilisent très majoritairement la voiture pour leurs déplacements.

Pour les résidents hors agglomération lyonnaise, la voiture est le mode de transport prédominant. C'est le cas dans le pays viennois où elle assure en moyenne 72 % des déplacements. Les ménages sont en effet très fortement équipés en automobile : 9 % d'entre eux seulement n'ont pas de voiture, mais 52 % en ont au moins deux.

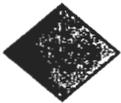
A l'intérieur du pays viennois, un quart des déplacements est fait à pied. On recense 4 700 voyages par jour sur le réseau SUV, 9 000 réalisés en transports scolaires et 2 200 en cars départementaux. Les échanges avec l'extérieur se font à plus de 90 % en voiture, sauf quand les habitants du pays viennois vont au centre de Lyon : le train assure environ 25 % des échanges avec Lyon Villeurbanne. Un habitant du pays viennois sur huit qui se rend dans Lyon Villeurbanne utilise sur place le réseau TCL.

Ils se déclarent favorables au développement des transports collectifs.

Une majorité pense que l'accès à Lyon en voiture s'est dégradé ces dernières années aux heures de pointe, et que se déplacer en ville à Vienne pose problème.

Trois quarts des habitants de la CAPV connaissent le réseau urbain viennois et s'estiment bien desservis. Mais les habitants du pays viennois, dans leur ensemble, estiment à 84 % qu'il faut développer les transports collectifs, même si on est obligé pour cela de gêner la voiture. Les collectivités disposent donc, avec l'enquête ménages, de l'outil nécessaire pour définir des politiques de déplacements respectueuses de l'environnement.

Pour plus d'informations: www.sytral.fr



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97
Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr
Site internet: www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30
Mercredi : 10h00 – 11h30
Vendredi : 16h00 – 19h00

Inscription sur les listes électorales.

Pour pouvoir voter en 2008 il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2007. Les inscriptions peuvent se faire toute l'année aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Les personnes qui s'inscrivent doivent se munir de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif récent de domicile (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer...).

Recensement militaire

Tous les jeunes gens sont tenus de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire de leurs 16 ans.

Il suffit de se présenter en mairie muni du livret de famille des parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Cette inscription peut se faire soit par l'intéressé(e) ou par le parent responsable de celui-ci.

Secrétariat de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera:

- fermé les mercredis 26 décembre 2007 et 2 janvier 2008.
- une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu en mairie de 10h00 à 11h30.

Agenda des manifestations

Novembre 2007

- 04 Repas – chorale "la clé des chants"
- 11 Commémoration
- 18 Boudin – ABC boules
- 25 Choucroute – Trait d'union

Décembre 2007

- 01 Marché de Noël
- 02 Saucisson – FNACA
- 18 Comité des fêtes

Janvier 2008

- 05 Vœux de la municipalité
- 11 AG - AFR
- 15 AG - Gym volontaire
- 20 AG - Saint-Vincent Chuzelles
- 25 AG - CHP

AG: Assemblée Générale

Elections municipales et cantonales

1^{er} tour: dimanche 9 mars 2008

2^{ème} tour: dimanche 16 mars 2008

Allô, service public

La première réponse
à vos questions
administratives

 **3939**

■ 0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe ■



Mairie de Chuzelles
38200 CHUZELLES



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES CHUZELLOISES

ABC boules	AVALLET Bernard	04.74.85.75.08	684 Chemin de Boussole - Chuzelles
ACCA Chasse	LABBE Patrick	04.74.57.90.46	204 Rue de la Croix de Tourmente - Chuzelles
A.I.D.M.R.	MONNIER Jacqui	04.74.85.22.17	Pauphile - Seyssuel
ALTI-CAIRN	VILLARD Philippe	06.23.50.92.21	60. rue de St Maurice N°9 lot. St Maurice - Chuzelles
Amis de la Grole	BAUDOUX Maxime	04.74.57.95.62	480 Rue du Verdier, Lot Pleine Campagne N°1 - Chuzelles
ARYNA Voyages	RAYNAL Guy	04.74.57.91.62	519 Montée du Rival - Chuzelles
Arts et Loisirs à Gogo	LE GOUGUEC Anne	04.74.57.92.63	1056 Rte de Leveau, Lot Les Rives de la Sévenne N°4 - Chuzelles
ARVS (Don du Sang)	ODRAT M.Thérèse	04.74.57.03.47	272 Impasse de Thiers - Chuzelles
Association Parents d'Elèves	DECHASSE Agnès	04.74.57.43.12	166 Chemin du Royer, Le Clos des Mesanges N°4 - Chuzelles
Association Familiale Rurale	PRAS Renée	04.74.57.92.45	242 La Motte de Thiers - Chuzelles
Association Pêcheurs Gère Rh.	NAQUIN Michel	04.74.53.96.61	30. av. Général Leclerc - Vienne
AWLABA	PALLUEL Olivia		158 La Motte de Thiers - Chuzelles
Centre Mille Loisirs	CRIVELLI Jeanine	04.74.57.41.74	62 Rue du Verdier - Chuzelles
Ch'tis de la Sévenne	CAUDRON Michel	04.74.57.98.89	N°5 Lot Calliolat - Luzinay
Chorale « la clé des chants »	CHANAL Christian	04.74.85.13.95 06.85.66.64.15	924 Route de Seyssuel - Chuzelles
Chuzelles Histoire&Patrimoine	BARRALON Danièle	04.74.57.42.74	30 Rue Montferrat Recours - Chuzelles
Club Anciens « Trait d'Union »	JAMAIS Roger	04.74.57.44.32	149 Rue Saint-Hippolyte - Chuzelles
Comité des Fêtes	CHIRAT Raymond	04.74.57.08.48	513 Route des Serpaizières - Chuzelles
Ecole de Musique	HAMAIDE Thierry	04.74.31.75.36	11, jardin St Benoît - Vienne
Etoile Sportive de la Sévenne	LORAIN Marc	04.74.57.09.78	Clos des Cèdres Villette-de-Vienne
F.N.A.C.A.	PLANTIER Joseph	04.74.85.83.36	66 Impasse de Boussole - Chuzelles
Football Club de la Sévenne	LEBORGN'Henri		Chemin des Eynard - Bonnefamille
Gymnastique volontaire	THOMANN Danièle	06.84.24.51.86	444. rue Montferrat et Recours-Chuzelles
Harmonie Chuzelles-Seyssuel	FANGET Sébastien	04.74.53.22.33	Le Bourg 38122 - Montseveroux
Les Bouchons d'Amour	Mme LARDIERE	06.18.39.12.04	Vienne
Paroisse de la Sévenne	GONTHIER M.D	04.74.57.46.11	1056 Rte de Leveau, Lot. Les Rives de la Sevenne - Chuzelles
Rugby Club de la Sévenne	VIAL Gérard	04.74.57.00.02	Lot. les Dames - Villette-de-Vienne
Saint Vincent Chuzelles	DIGONNET Norbert	04.74.57.93.50	146. rte de la Sévenne - Chuzelles
Saint Vincent Leveau Massier	CARRET Michel	04.74.57.92.36	478 Montée de la Devillière - Chuzelles
Ski Club de la Sévenne	BROSSARD Philippe	04.78.96.13.60	Gravetan - St Just Chaleyssin
Sévenne Environnement	VARALDI Véronique	04.78.96.10.35	135. rte du Corbet - St Just Chaleyssin
Sou des Ecoles	BAREILLE Richard		60. rue de St Maurice - N°3 Lot. St Maurice - Chuzelles
Vigilance	REGAL Yves	04.74.57.06.20	243 Rte des Dauphines - Chuzelles

Centre de loisirs ou stage sportif ou stage théâtre

Centre 1000 Loisirs Luzinay-Chuzelles

-Villette de Vienne et Serpaize 04 74 57 41 74

*Pour les 4 ans et jusqu'à 14 ans
qui aiment l'aventure !!!*

- Le centre fonctionne les mercredis à la journée ou demi-journée à l'école de Chuzelles
- Les vacances scolaires : Noël du 2 au 4 janvier 08
 - Février du 11/02 au 22/02
 - Avril du 7 au 19 avril
- Soit en centre aéré soit en stage sportif tir à l'arc, moto, multi sports soit en stage théâtre
- Et en journée de 7h30/9h à 17/18h à l'école de Chuzelles
 - En juillet à l'école de Luzinay

Centre disposant d'un agrément de la PMI pour les 4/6ans
Du Ministère de la jeunesse et des sports pour l'ensemble du centre aéré et des stages

Le personnel est qualifié, animateurs BAFA, BAFD-
EDUCATEURS SPORTIFS- des intervenants Professionnels



L'été des mini camps VTT-CATAMARA



Chuzelles, Histoire & Patrimoine

ILLUMINATION CHAPELLE SAINT MAXIME

Le samedi 8 décembre

A partir de 18 heures

Dégustation de vin et chocolat chauds

Chorale

"La Clé des Chants"

Le Samedi 22 Septembre 2007, par une belle journée d'automne, douce et ensoleillée, nous étions 27, membres de la chorale, parents et amis à frémir de joie à la pensée de la belle aventure qui nous attendait : Visite du Vieux Lyon avec ses traboules, le matin, puis, l'après-midi, visite de la Maison des Canuts à la Croix Rousse.

Une vraie bande de gosses, tout émoustillés, riant, chahutant, plaisantant, les yeux pleins de vie et de joie de vivre.

Pour une fois notre chef n'était pas Simone ; une guide de l'office de tourisme, très classe, dans ses vêtements noirs ceinturés de rouge nous éclairait.

Elle nous a fait découvrir les mille et une richesses du Vieux Lyon au cours d'un circuit commençant par l'extérieur de la cathédrale Saint Jean (cathédrale venant du latin cathèdre, chaise de l'évêque). Nous avons ensuite admiré la Maison des Avocats, la Tour Rose, les 3 miniatures de Dan Ohlman exposées dans la vitrine du Palais des Miniatures rue Saint Jean (quelle perfection, quelle minutie dans les détails !), les cours intérieures restaurées de certains immeubles, les puits, les escaliers en colimaçon et, bien sûr, les traboules (de trans-aboulare = marcher à travers) qui permettaient aux canuts de transporter les tissus de soie sans les mouiller, car la soie absorbe 20% de son poids en eau, et les soyeux qui achetaient la soie aux canuts ne voulaient pas payer de l'eau ! A une époque plus proche de nous, ces traboules ont été très utiles à la Résistance pendant la dernière guerre.

Nous avons vu tant de choses par cette belle journée d'automne qu'il ne nous est pas possible de tout citer ici, mais nous sommes rentrés comblés de joie.

Merci mille fois au petit groupe de choristes qui avait préparé et organisé cette journée.

Notre prochain rendez-vous : notre stand pour le marché de Noël le 1^{er} Décembre à Chuzelles.

TELETHON

En préambule des journées nationales des 7 et 8 décembre, l'association familiale de Chuzelles sera porteuse du téléthon dans le cadre du marché de Noël qui aura lieu le 1^{er} décembre.

A cette occasion nous vous proposerons nos traditionnelles soupes et vous pourrez participer à un grand défi « surprise ».

Une urne sera à votre disposition pour recueillir vos dons.

Les fonds récoltés seront intégralement reversés au TELETHON.

Afin que les malades gardent espoir, ouvrez votre cœur et venez donner très nombreux.